

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 34 (1889)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Correspondance  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-336859>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**18<sup>e</sup>** régim. d'inf., lieut.-colonel Bischoff, Emile, bat. n<sup>o</sup>s 52, 53, 54 (majors Ludin, Spinnler, Iselin), à Oensingen, Nieder- et Oberbipp.

X<sup>e</sup> brigade d'inf., colonel Marti, à Zofingue.

**19<sup>e</sup>** régim. d'inf., lieut.-colonel Ringier, bat. n<sup>o</sup>s 55, 56, 57 (majors Leupold, Schnider, Hintermann), à Zofingue.

**20<sup>e</sup>** régim. d'inf., lieut.-colonel Kurz, bataillons n<sup>o</sup>s 58, 59, 60 (majors Sauerländer, Fisch, Bertschinger), à Aarau.

Cavalerie : **5<sup>e</sup>** régim. de dragons, major Gysel, et **5<sup>e</sup>** compagnie de guides, capitaine Lambert, à Aarau.

Artillerie : colonel Perrochet, les 6 batteries (capitaines Hoffmann, Friedrich, Frey Jul., Frey Osc., Wahl, Brüstellin), à Grenchen et environs.

Train d'armée (major Tschopp) : 2<sup>e</sup> subdivision, du 28 août au 13 septembre, à Olten.

Génie : Pionniers d'infanterie des 13 bataillons, du 27 août au 6 septembre, à Soleure.

Sanitaire (major Flügiscaller) : Ambulances 21, 23, 25 (capitaines Bott, Isler, Amsler) et personnel, sauf médecins de bataillon et 4 infirmiers par bataillon, jusqu'au 6 septembre, à Bâle.

Administration : 5<sup>e</sup> compagnie (major Hertenstein), du 25 août au 13 septembre, à Olten.

#### *Landwehr.*

Bataillons n<sup>o</sup>s 19, 20, 21, soit 7<sup>e</sup> régim. (lieut.-colonel Vouga), IV<sup>e</sup> brigade, II<sup>e</sup> division. Cours préparatoires : des cadres, à Colombier, du 2 au 6 septembre ; la troupe, du 6 au 12 septembre, à Lyss, et en manœuvres avec les divisions.

Bataillons n<sup>o</sup>s 37, 38, 39, soit 13<sup>e</sup> régim. (lieut.-colonel Lenz), VII<sup>e</sup> brigade, IV<sup>e</sup> division. Cours préparatoires à Burgdorf, cadres et troupe, du 2 au 12 septembre.

Les manœuvres de divisions dureront du 6 au 11 septembre et s'effectueront dans la zone entre Berne et Soleure.

L'inspection finale du 12 septembre aura lieu près Bätterkinden (Utzenstorf).



#### CORRESPONDANCE

Paris, le 22 mars 1889.

Monsieur le rédacteur,

Depuis longtemps, chaque fois que paraît un numéro de votre estimable journal, je m'attends à y voir traiter la question du nouvel armement de notre infanterie, question qui doit être à l'ordre du

jour dans nos sphères militaires, mais autour de laquelle on semble faire la conspiration du silence. Jusqu'ici la Suisse a toujours précédé les autres nations lorsqu'il s'est agi d'introduire des perfectionnements dans l'armement de l'infanterie ; en dernier lieu elle a été de beaucoup la première à adopter le système du petit calibre, puis celui de la répétition qui peu à peu a fait le tour de l'Europe. Aujourd'hui il ne paraît pas devoir en être ainsi et nous risquons fort d'ici à quelques mois de voir nos voisins armés de fusils à répétition bien supérieurs à notre Vetterli. Des personnes, qui doivent être bien renseignées, assurent que le modèle de notre fusil futur est arrêté et que l'on pourra quand on voudra en commencer la fabrication. Je m'attendais en conséquence à voir figurer dans le budget militaire de l'année courante les crédits nécessaires à cet effet. Il n'en a rien été malheureusement. Sera-ce pour 1890 ? Espérons-le ; en tout cas nous serons les derniers prêts, car nous nous sommes laissé devancer de beaucoup. Une fois la fabrication commencée, il ne sera pas possible, vu la différence de calibre, de remettre au fur et à mesure de leur fabrication les nouvelles armes en mains de la troupe. Il faudra évidemment procéder par grandes unités et armer du nouveau fusil au moins une division à la fois.

Cette transformation de l'armement nous amènera à faire l'expérience d'une mesure réclamée depuis longtemps par nos sociétés d'officiers, soit l'institution de cours de cadres précédant les cours de répétition d'infanterie : on sera naturellement obligé de familiariser les officiers et sous-officiers avec le nouveau fusil avant de le remettre à la troupe.

Il est probable qu'une fois les cours de cadres institués, on les conservera, car on se sera rendu compte de leurs avantages.

Mais pourquoi attendre et retarder encore l'adoption de cette excellente mesure ? Rien ne s'oppose à un essai immédiat. Les Chambres fédérales devraient, pour les cours de répétition de l'année prochaine, prescrire un cours de cadres de quelques jours qui précèderait l'entrée au service de la troupe.

A cet égard, si c'est la dépense qui retient nos législateurs, il conviendrait de diminuer d'un jour les cours de répétition pour la troupe et de les porter à 19 ou 20 jours pour les cadres. Il me paraît certain que le résultat final serait bien supérieur à celui qu'on obtient avec les cours de répétition actuels de 16 jours pour tout le monde. De plus, les charges de notre budget ne seraient guère augmentées de ce chef.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.  
*Un de vos abonnés.*